

## INTRODUCTION

Vous avez interrogé notre candidate de la France Insoumise sur sa position concernant les mesures à prendre pour promouvoir et établir une paix juste et durable entre Israël et la Palestine.

Je tiens tout d'abord à vous rappeler toute l'importance que nous accordons à la résolution de ce conflit, et à la fin de cette situation humanitaire intolérable dont les premières victimes sont toujours les peuples et leurs populations civiles.

Notre programme pour l'élection présidentielle et les élections législatives de 2017, « l'Avenir en commun », précise d'ores et déjà spécifiquement nos engagements sur cette question, qui est donc une de nos priorités, affirmée et assumée.

**1) Défendrez-vous la liberté d'expression pour les citoyens et associations solidaires du peuple palestinien, notamment le droit d'appeler au BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions) et de le pratiquer ?**

C'est une des conditions et une des clefs de la réussite de cette initiative que nous proposons, car seule la légitimité du nombre et de la cohésion peut avoir l'impact politique et économique à même d'aider à une solution pérenne.

Quelles que soient la nature des incitations ou des sanctions que nous déciderons de mettre en œuvre, avec les Etats de l'Organisation des Nations unies, collectives, elles seront plus puissantes.

Nous considérons que le droit inaliénable des citoyens à leur liberté d'opinion et d'expression implique l'abrogation de la circulaire du 12 février 2010, dite « Alliot Marie », qui enjoignait aux parquets d'engager des poursuites contre les personnes appelant, ou participant, en effet à des actions de « boycott » des produits déclarés israéliens et issus des colonies israéliennes en Palestine.

Nous demanderons donc à notre ministre de la Justice de l'abroger.

Pour résumer, Jean Luc Mélenchon dit stop au massacre du peuple palestinien et présente ses 3 mesures fortes :

- ✓ Reconnaître l'État palestinien
- ✓ Sanctionner l'État israélien
- ✓ Abroger la circulaire Alliot-Marie (permettant de poursuivre les participants aux campagnes de Boycott des produits israéliens)

L'objectif est de mettre fin à cette situation humanitaire intolérable dont est victime le peuple palestinien, notamment la population civile.

**2) Combattrez-vous toute complicité de la France (Etat et entreprises) avec la colonisation israélienne du Territoire palestinien occupé ?**

Les Palestiniens considèrent les colonies israéliennes comme un crime de guerre et un obstacle majeur à la paix. Ils veulent, à juste titre, que les Israéliens se retirent de toutes les terres qu'ils occupent depuis la guerre de 1967 et qu'ils démantèlent toutes les colonies. De son côté, l'Etat hébreu exclut un retour complet aux frontières d'avant 1967, mais se dit prêt à se retirer de certaines parties de la Cisjordanie tout en annexant les plus grands blocs de colonies, qui abritent la majorité des colons.

A l'échelle de la France, notre candidat Jean-Luc Mélenchon considère que le droit inaliénable des citoyens à leur liberté d'opinion et d'expression implique l'abrogation de la circulaire du 12 février 2010, dite « Alliot Marie », qui enjoignait aux parquets d'engager des poursuites contre les personnes appelant, ou participant, à des actions de « boycott » des produits déclarés israéliens et issus des colonies israéliennes en Palestine.

Il demandera donc à son ministre de la Justice de l'abroger.

Il faut par conséquent lutter contre toute complicité de la France avec la colonisation israélienne des territoires palestiniens occupés et appeler à aller jusqu'au bout de cette logique en soutenant le principe de sanctions à l'encontre de l'Etat d'Israël tant qu'il occupera des Territoires qui ne lui appartiennent pas.

**3) Demanderez-vous au gouvernement d'exercer les pressions nécessaires pour obtenir la levée du blocus de Gaza ?**

Nous sommes prêts à ce que la France propose et mobilise tout un dispositif d'incitations et / ou de sanctions dans le cadre de cette initiative de paix.

Elles pourront être d'application immédiate au vu de l'urgence de la situation humanitaire (levée du blocus de Gaza, suspension de l'accord d'association Union européenne – Israël, par exemple), ou plus progressives (augmentation ou restriction des domaines d'échange commerciaux par exemple), afin d'encourager le dialogue ou au contraire de sanctionner des retours en arrière.

Elles doivent permettre de mettre fin à des situations inacceptables, notamment les violations des droits humains et du droit international.

Une paix juste et durable entre Etat palestinien et Israël ne peut se concevoir sans qu'il soit mis fin à ces violations.

**4) Demanderez-vous au Président de la République de reconnaître officiellement et de manière directe l'Etat de Palestine ?**

Notre position est claire, constante et sans équivoque. A l'instar des 136 Etats de l'Organisation des Nations unies, une fois élu, Jean-Luc Mélenchon reconnaîtra l'Etat palestinien, cette compétence diplomatique relevant juridiquement du président de la République française.

Première mesure, cette reconnaissance est d'autant plus nécessaire qu'elle constitue un préalable indispensable pour créer les conditions d'une paix juste et durable entre Israël et la Palestine : la solution à deux Etats par l'application pleine et entière des résolutions de l'Organisation des Nations unies (reconnaissance du droit souverain du peuple palestinien à disposer d'un État viable et indépendant, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale et dans le respect du principe du droit au retour des réfugiés, un État palestinien vivant pacifiquement aux côtés d'Israël, notamment).

A l'instar des Etats de l'Organisation des Nations unies, une fois élue, la candidate de La France Insoumise aux Législatives demandera au président Macron de reconnaître l'Etat palestinien (cette compétence diplomatique relevant juridiquement du président de la République française). Cette première mesure, la reconnaissance, est d'autant plus nécessaire qu'elle constitue un préalable indispensable pour créer les conditions d'une paix juste et durable entre Israël et la Palestine.

## **Conclusion**

Jean-Luc Mélenchon s'est donc engagé, dans « l'Avenir en commun », à ce que la France prenne une initiative pour la paix entre l'Etat palestinien et Israël.

C'est dans ce cadre, une nouvelle diplomatie volontariste portée par la France, que nous déciderons spécifiquement des mesures à même de promouvoir la paix.

Cette initiative de paix, nous l'inscrirons dans une démarche multilatérale et collective, qui aura nécessairement pour cadre et appui l'Organisation des Nations unies.

La récente résolution 2234 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée le 23 décembre 2016, nous rappelle à quel point nous pouvons y mobiliser les énergies et les volontés politiques pour établir une paix juste et durable entre Israël et la Palestine.